



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des budgets

2010/2099(INI)

29.9.2010

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur l'amélioration de la gouvernance économique et du cadre de stabilité de l'Union, en particulier dans la zone euro
(2010/2099(INI))

Rapporteure pour avis: Marta Andreasen

(Initiative – article 42 du règlement)

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que la crise financière actuelle est due à de nombreux facteurs tels que l'absence d'une coordination adéquate des politiques économiques,
- B. considérant que la crise économique a conduit à l'adoption d'urgence, en mai 2010, du mécanisme européen de stabilisation financière au travers d'un règlement du Conseil sur la base de l'article 122, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), sans consultation du Parlement européen,
- C. considérant que la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2010 couvre les modifications nécessaires en vue de la création, dans la rubrique 1 A, d'un nouveau poste budgétaire 01 04 01 03 consacré à la garantie d'emprunts d'un montant maximal de 60 milliards d'euros fournie par l'Union européenne conformément aux dispositions de l'article 122, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et, corrélativement, d'un nouvel article 802 dans le volet des recettes,
- D. considérant que certains États membres seront peut-être amenés à avoir recours au paquet de mesures de sauvetage, mais qu'ils seront en même temps tenus de tenir compte des différentes mesures spécifiquement conçues pour chaque pays bénéficiaire,
 - 1. se félicite de l'accord réalisé entre le Conseil et le Parlement européen sur les éléments essentiels d'une réforme du cadre de l'Union pour la surveillance du système financier; estime que la mise en place d'une nouvelle base de surveillance en Europe remédiera aux carences qui sont apparues durant la crise financière; demande néanmoins au Conseil de surveiller les déficits publics des différents pays, sachant qu'une dette excessive aurait des incidences négatives sur la situation budgétaire de l'Union européenne;
 - 2. demande à la Commission d'informer le Parlement européen de l'effet estimé sur la cote de crédit de l'Union a) de la création du mécanisme de stabilisation financière, b) de l'utilisation intégrale de la ligne de crédit;
 - 3. demande au Conseil de fournir des informations suffisantes sur les règles régissant la mise en œuvre du mécanisme de stabilisation financière eu égard aux limites du cadre financier pluriannuel, de poursuivre la réflexion sur le mécanisme européen de stabilisation financière, compte tenu de ses implications budgétaires potentiellement considérables, dans la perspective de l'adoption du règlement CFP, d'accepter que les deux branches de l'autorité budgétaire soient associées aux décisions concernant l'impact que ce mécanisme pourrait avoir sur le budget de l'Union, et d'admettre que les éventuels besoins budgétaires liés à ce mécanisme devraient être financés grâce à une révision ad hoc du CFP garantissant un engagement suffisant, en temps voulu, de l'autorité budgétaire;
 - 4. souligne que les parlements nationaux et le Parlement européen devraient coopérer pour

renforcer la coordination budgétaire entre les niveaux européen et national;

5. préconise d'accroître la transparence et la visibilité de la coordination budgétaire entre les deux niveaux en alignant les catégories de dépenses aux niveaux national et européen;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	29.9.2010
Résultat du vote final	+: 38 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Damien Abad, Alexander Alvaro, Marta Andreasen, Francesca Balzani, Reimer Böge, Lajos Bokros, Giovanni Collino, Andrea Cozzolino, Jean-Luc Dehaene, James Elles, Göran Färm, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazábal Rubial, Salvador Garriga Polledo, Jens Geier, Ivars Godmanis, Ingeborg Gräßle, Estelle Grelier, Carl Haglund, Lucas Hartong, Jutta Haug, Jiří Havel, Monika Hohlmeier, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska, Anne E. Jensen, Ivailo Kalfin, Sergej Kozlík, Jan Kozłowski, Alain Lamassoure, Giovanni La Via, Barbara Matera, Claudio Morganti, Nadezhda Neynsky, Dominique Riquet, László Surján, Helga Trüpel, Derek Vaughan, Angelika Werthmann
Suppléants présents au moment du vote final	François Alfonsi, Jan Olbrycht, Georgios Stavrakakis
Suppléant (art. 187, par. 2) présent au moment du vote final	Olle Ludvigsson